

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine

Etaient absents :

*Ont donné procuration : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine à donner procuration à
CAMBON Cindy*

Date de la convocation : 22/05/2026

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Aude

En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour	14
Contre	
Abstention	1

**Objet : Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie
N° DEL 20260528-022**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Madame la Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, avec 1 abstention.

♦ PROPOSE

- de désigner Monsieur Philippe VIDAL en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Benoît VALGALIER en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401730-20260528-22_2026_05_28-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

◆ **AUTORISE**

- Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN.

